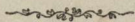
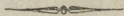


UNIVERSITÉ DE LIÈGE.



RÉOUVERTURE SOLENNELLE DES COURS.

ANNÉE 1869-1870.

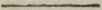


DISCOURS INAUGURAL & RAPPORT DU RECTEUR

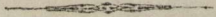
M. CH. DE CUYPER.



PROGRAMME DES COURS.



DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES.



LIÈGE

IMPRIMERIE DE J. DESOER, LIBRAIRE



1869

UNIVERSITE DE LIège

RECHERCHES SUR LA
SCIENCE DE LA
TERRE

DISCOURS INAUGURAL A RAPPORT DU RECTOR

LE 20 SEPTEMBRE 1884

DISCOURS INAUGURAL
PRONONCE A L'OCASION

DE LA CÉRÉMONIE D'OUVERTURE DES ÉTUDES

PAR M. LE RECTOR

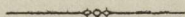
LE 20 SEPTEMBRE 1884

LIÈGE

IMPRIMERIE DE A. HENRI

1884

LA SCIENCE DE LA TERRE.



DISCOURS INAUGURAL

Prononcé à la Salle Académique de l'Université de Liège, le 12 octobre 1869

PAR

M. CH. DE CUYPER

Recteur.

LA SCIENCE DE LA VIE

DISCOURS INAUGURAL

PAR M. DE COURCELLES

MESSIEURS,

Lorsque l'année dernière, à cette tribune, je signalais à votre attention l'influence que les découvertes modernes exercent sur la marche progressive de l'état social, j'étais loin de prétendre embrasser d'un seul coup-d'œil toutes les questions difficiles que rencontre l'étude de l'action de la science sur la civilisation.

Je ne pouvais ignorer que pour faire une appréciation complète des intérêts actuels du monde civilisé, des espérances et des craintes qu'ils soulèvent ; pour épargner à la société les leçons sévères qui lui ont fait goûter le fruit amer de l'imprévoyance ; pour apaiser les perturbations menaçantes qui remuent profondément la multitude, ce n'est pas dans les améliorations matérielles, ni même dans les travaux de l'intelligence qu'il faut uniquement rechercher l'expression des besoins de l'humanité.

Les idées de devoir et de justice que le perfectionnement graduel de nos connaissances développe et rectifie chaque jour, peuvent seules empêcher les passions d'obscurcir la raison et élever les esprits dans les régions sereines de la vérité et de la conciliation. C'est dans le sentiment de la moralité que nous devons trouver la barrière à opposer aux exigences que font surgir de toutes parts les progrès matériels et intellectuels. Ce sentiment, inséparable de la liberté, inspirant et fortifiant la loi intime imposée à notre conscience, nous donnera la vraie notion du bien et portera toutes les aspirations de notre âme vers la réalisation de ce principe suprême qui nous montre toute belle action comme un devoir et tout devoir comme une belle action.

Mais s'il est donné à l'homme seul de mesurer ses devoirs et ses droits et de sonder la profondeur de sa propre nature par l'étude de l'âme et de la conscience, il n'en reste pas moins lié au globe qu'il habite par des rapports multiples et intimes qui font chercher le caractère de sa puissance dans l'action modificatrice qu'il exerce sur les choses qui l'environnent.

Aussi croyons-nous qu'après la connaissance la plus importante de toutes et que le grand philosophe d'Athènes résumait dans ce seul précepte, *γινῶθι σεαυτόν*, jeté à la Grèce par l'oracle de Delphes, il n'en est pas de plus noble et de plus féconde en ses enseignements que celle que nous donne l'étude de la science de la terre (1). Cette étude, comprenant dans ses patientes recherches le globe terrestre entier, son écorce solide, les eaux qui le recouvrent, le fluide aérien qui l'enveloppe, tous les phénomènes qui se passent à sa surface ou dans son intérieur, tous les êtres organisés dont il garde les vestiges ou qui le peuplent aujourd'hui, embrasse non-seulement toutes les sciences physiques et naturelles, mais se rattachant aux questions philosophiques les plus élevées elle prête un appui sérieux aux institutions morales, politiques et économiques.

La géogénie, considérée dans ses relations avec l'univers, en elle-même et dans ses rapports avec l'homme, nous initie aux trois grandes périodes du progrès cosmique, dont la première embrasse la concentration de la matière en nébuleuses, sa condensation en soleils et sa transformation en corps opaques et solides, ou planètes propres à servir de séjour à des êtres vivants; la seconde, le développement du règne organique sur la terre; la troisième, le perfectionnement graduel de l'esprit humain.

Si la série des nébuleuses nous montre la matière à

(1) Boccardo, fisica del globo.

toutes les phases de son organisation et, dans l'infinie variété des phénomènes, une loi, une force unique, la terre qui représente les trois phases d'une organisation complète, état gazeux, liquide et solide, se révèle à la science comme un livre ordonné dont chaque page raconte les transformations par lesquelles elle a passé. Cependant, ce livre est interprété de deux manières bien différentes par la science moderne (1), et ces deux interprétations constituent deux écoles bien distinctes.

La première, avec Laplace, Cuvier, Humboldt, Léopold de Buch, Élie de Beaumont, admettant les *révolutions du globe*, des cataclysmes universels, des conflagrations soudaines, nous présente la nature prodigue de violence et avare de temps, et ne voit dans les restes des époques primitives que les paroles mortes d'une langue également morte. La seconde, avec Lyell, Darwin et d'autres penseurs profonds, trouve dans des *évolutions lentes*, dans des *forces encore actives*, l'explication de la formation des roches et des terrains; pour elle la nature se développe avec une énergie calme et sereine, mais incessante, dans une série infinie de siècles. Les monuments que nous présentent les chaînes de montagnes, les roches stratifiées, le fond des mers n'appartiennent plus à un ordre de choses écoulé pour toujours, et le livre de la terre est écrit dans un idiôme vivant que la création parle encore et parlera de toute éternité.

D'après la théorie des révolutions du globe, notre planète, d'abord nébuleuse résoluble, puis corps lumineux comparable au soleil, se refroidissant sous l'action du rayonnement dans les espaces célestes, et sa surface se coagulant peu à peu, il vint une époque où une enveloppe solide sépara la masse intérieure incandescente de l'atmos-

(1) Boccardo, física del Globo.

phère ambiante. Cette enveloppe, d'abord très-fragile, exposée aux efforts des vagues souterraines soulevées par la double action des gaz enflammés et de l'attraction du soleil et de la lune, éprouve des ruptures violentes par lesquelles les laves ardentes s'épanchent au dehors et superposent de nouvelles matières successivement consolidées sur les couches plus anciennes. A ces terribles convulsions qui soulèvent les immenses masses granitiques formant les premières chaînes de montagnes, succède la lutte suprême entre le feu terrestre et l'eau que précipite la condensation des vapeurs contenues dans l'atmosphère. Dans cette lutte, le feld-spath et le mica des roches granitiques décomposés par les pluies et les torrents d'eau bouillante forment, par les dépôts d'argile et de sable, les premiers terrains stratifiés.

L'époque suivante, moins violente, montre sur les îles émergées de profondes mers, la pâle aurore de la vie dans quelques algues simples, de petits mollusques et des animaux articulés. Puis, des plantes et des êtres d'une organisation plus complète, d'immenses forêts tropicales dont les restes ensevelis dans le sol alimentent aujourd'hui le travail de l'homme et dans lesquelles dominaient les sauriens colossaux, assistent à l'émersion lente des coupes de porphyre, à la décomposition que l'air et l'eau font subir aux schistes métamorphiques dont les dépôts se sont accumulés dans la période précédente.

Les marnes roses, les carbonates de chaux, les craies, les sables ferrugineux augmentant l'épaisseur de la croute terrestre au point d'opposer un obstacle à l'action de la chaleur centrale, le phénomène des climats inconnus jusqu'alors commence à se produire, et, avec l'époque tertiaire, la vie animale entre dans une phase nouvelle par l'apparition des mammifères.

Enfin, de vastes mers étant déplacées par l'émission de nouvelles chaînes de montagnes et déversées sur les con-

tinents voisins, nous entrons dans la période diluvienne qui, avec la période glaciaire, forme l'époque quaternaire, et l'homme, le dernier venu de la création, le plus parfait des êtres, apparaît sur les terrains formés d'alluvions successives.

En résumé, les périodes de repos pendant lesquelles le dépôt de matière sédimentaire s'effectuait avec une régulière continuité, ont été interrompues par des périodes plus courtes de paroxysme et de violence. Dans chacun de ces bouleversements du globe, des chaînes de montagnes ont émergé brusquement sous l'action du feu central, de nouvelles formations de roches et de terrains, et de nouvelles faunes sont apparues successivement.

La périodicité de ces mouvements convulsifs de l'enveloppe terrestre depuis les temps géologiques les plus reculés jusqu'à l'époque actuelle, autorise à croire que le repos dans lequel nous vivons peut être brusquement troublé par de nouveaux cataclysmes donnant naissance à un nouvel ordre de choses, à des organisations plus compliquées et plus parfaites que celles qui existent aujourd'hui.

A cette théorie, un géologue anglais, Charles Lyell, reprenant les idées émises en 1740 par un naturaliste italien, Lazzaro Moro (1), oppose la doctrine attribuant toutes les transformations produites dans les temps géologiques à l'action des forces ordinaires de la nature qui, par de petites causes infiniment multipliées dans l'espace et le temps, produit les effets les plus considérables.

Il y a près d'un siècle et demi que le naturaliste Linnée et l'astronome Celsins ont reconnu le soulèvement de la péninsule scandinave. Le même phénomène se produit sur la côte occidentale de l'Amérique du Sud, dans les nombreux

(1) Le traité de Moro porte le titre : *Sui Crostacei ed altri corpi marini che si trovano sui monti.*

archipels de l'Océan pacifique, tandis que, dans d'autres régions, le Groenland, l'Australie, les Carolines, d'immenses surfaces de terrain s'affaissent peu à peu. Enfin, sur certains points de la Méditerranée, on constate des oscillations donnant une succession d'exhaussements et d'affaissements. Or, il suffit de multiplier par quelques milliers de siècles les quantités de mouvement ainsi imprimées par les forces intérieures à une vaste contrée, pour avoir l'explication des changements de niveau qu'elle a subis.

Des observations faites avec le plus grand soin tendent à établir que de siècle en siècle les Cordillères des Andes se sont soulevées de plusieurs pieds par chaque centaine d'années, tandis que les plaines des Pampas ne s'élevaient que de quelques pouces. De l'Océan Atlantique à la mer Pacifique, une pente, d'abord très-douce, conduit à Mendoza, située à la hauteur de 4000 pieds et où commence la région montagneuse qui occupe une largeur de 120 milles, avec une hauteur moyenne de 15 à 16000 pieds. L'explication de ce relief du sol s'obtient naturellement en imaginant à l'Ouest de Mendoza une zone de mouvement plus énergique, et, à l'Est, une force de soulèvement qui aille en diminuant par degrés successifs vers l'Atlantique. Aujourd'hui encore, le sol de la Laponie, près du Cap Nord, se soulève de 5 pieds par siècle, tandis que plus au Sud les exhaussements de la terre scandinave, réduits à trois pouces près de Stockholm, finissent par s'effacer entièrement.

Ainsi donc, malgré son immobilité apparente, la surface de la terre est toujours soumise à des balancements continuant le mécanisme qui a présidé à la formation des continents et des mers et qui a déterminé le relief du globe par une série de plissements qui se sont exécutés pendant des temps d'une durée incalculable (1).

(1) M. Hebert. *Les oscillations de l'écorce terrestre pendant les périodes quaternaire et moderne.*

Cette théorie, qui ajoute l'immensité des temps à l'immensité des distances que l'astronomie établit par les calculs les plus rigoureux, rencontrait une objection grave dans le fait que si elle rendait compte des évolutions du monde inorganique, elle paraissait impuissante devant la succession des êtres organisés telle qu'elle nous est révélée par la paléontologie.

On lui demandait comment, dans ces évolutions lentes, aux reptiles et aux sauriens gigantesques ont succédé les mammifères à l'époque tertiaire, et comment parmi ces derniers apparurent d'abord les colossaux pachydermes aujourd'hui entièrement disparus, et puis successivement d'autres et d'autres familles, avant d'arriver au règne organique actuel.

Darwin a cherché à répondre à ces questions en établissant une liaison génésique entre les faunes passées et la faune contemporaine, liaison dans laquelle les partisans de Lyell et quelques naturalistes systématisateurs se sont trop hâtés peut-être à reconnaître la confirmation du nouveau point de vue où la géologie se plaçait dans l'histoire de notre globe.

Vous connaissez la nouvelle direction que le livre de Darwin sur l'origine des espèces a imprimée à l'étude de la nature, et comment de hardis penseurs ont tenté d'appliquer sa théorie à l'homme qu'ils présentent comme la dernière floraison de la vie animale.

Cette question de l'origine de l'homme est la plus grande que soulève l'invariabilité des espèces et, tout en résistant au courant qui entraîne les aventuriers de la science, je comprends que le philosophe naturaliste puisse être conduit par ses recherches à se demander si cette invariabilité n'est pas comparable à celle des étoiles fixes que le géographe admet sans erreur sensible et que l'astronome sait ne pas exister.

Quoi qu'il en soit, je n'assimilerai jamais les travaux

qui proclament l'unité de la nature, ni les découvertes précieuses dont la science moderne a enrichi la physique du globe, au matérialisme grossier et prétendument indépendant, qui ne voit dans l'univers entier qu'une succession de phénomènes ayant la fatalité pour unique loi, et dans l'homme qu'un produit et une forme de la matière.

La recherche des causes secondaires n'entraîne pas fatalement la négation d'une Cause première, d'une Puissance suprême, pas plus que l'étude de la vie de la matière ne conduit à la négation de la vie de l'esprit.

Au contraire, l'univers étant une école où l'homme apprend à connaître et lui-même et ses rapports tant avec les autres êtres qu'avec la cause première de tout ce qui est, je demande au nom de la dignité des études, qu'une discussion loyale remplace les détractations violentes, les censures âpres, les critiques sans urbanité et les railleries que malheureusement rencontre presque toujours celui qui trace des voies nouvelles dans les régions de la science. Qu'on modère ce zèle imprudent et ombrageux qui trop souvent exagère, pour les rendre suspectes et erronées, les doctrines qu'il combat, et que les écarts mêmes des génies supérieurs ne fassent jamais oublier le mérite de ceux qui, luttant contre l'opposition de l'ignorance et des préjugés, usent leur vie à la recherche de la vérité.

La seconde grande période cosmique s'étant accomplie par l'apparition de l'homme et la propagation des différentes races humaines sur la surface de la terre, la nature étant entrée dans un état de conservation pour les trois grandes divisions du règne organique, commence sur les différentes parties du globe et conformément aux conditions plus ou moins favorables de races, de lieu et de climat, le progrès plus noble de l'esprit humain, dont l'histoire nous rapporte les évolutions successives et qui continue encore aujourd'hui.

Il n'est pas nécessaire de remonter aux origines de l'humanité, ni de rechercher sa condition primitive pour établir ce progrès et reconnaître dans les races civilisées d'aujourd'hui les descendants de races qui sont sorties de l'état de barbarie.

Mais qu'il me soit permis de constater dès l'abord que, de même que la matière, dans la première période cosmique, est passée successivement à ses trois états d'agré-gation, gazeux, liquide et solide, que la seconde période a donné dans le règne organique les végétaux, les animaux et l'homme, le progrès psychologique de l'homme, dans la troisième période, s'accomplit par ses facultés sociales, affectives et spirituelles. De sorte que le développement de l'esprit humain se continue, par rapport aux facultés sociales dans la recherche de l'ordre le plus conforme au progrès politique, par rapport aux facultés affectives dans l'élévation du caractère au plus haut degré de moralité, par rapport aux facultés spirituelles dans la découverte des vérités dont notre intelligence et notre conscience renferment les germes.

La loi observée dans les deux premières périodes cosmiques, et par laquelle toutes les phases que l'univers a traversées dans chacune d'elles restent représentées, se maintient aussi dans la troisième, et l'humanité, considérée sur le globe entier, nous montre simultanément des peuples à la tête de la civilisation, d'autres arrivés seulement à un certain progrès et d'autres enfin stationnaires au dernier échelon. Certaines peuplades même paraissent incapables de s'élever, et c'est par voie d'extinction qu'elles concourent au progrès général en disparaissant sous le flot montant de la civilisation qui les envahit.

Le sentiment religieux lui-même, ce rapport intime et personnel de l'âme avec l'ordre divin, que le poète trouve exprimé dans la forme de l'homme,

Os homini sublime dedit cœlumque tueri
Jussit, ...

et que le philosophe considère à juste titre comme le nœud le plus ferme et le plus haut placé des Sociétés humaines ; le sentiment religieux par qui la révélation primitive d'un Dieu unique et immatériel s'est maintenue au milieu du cahos des cultes idolâtriques , s'épure dans ses manifestations à mesure que la civilisation progresse, et s'élève de la crainte à l'amour et à l'intelligence de Dieu.

Enfin, si le progrès cosmique de la matière s'est accompli au milieu de conflagrations générales, de cataclysmes plutioniens et neptuniens, c'est également au milieu de guerres, de maux et d'erreurs que se poursuit le progrès de l'homme. L'équilibre social, à l'égal de l'équilibre de la nature, se maintient par le mouvement et la lutte d'éléments opposés, et la vie universelle de l'humanité ne s'arrête pas plus par les vicissitudes des individualités qui la composent, que les tempêtes de l'Océan, les éruptions volcaniques, les perturbations planétaires ne troublent l'ordre général de l'univers.

Plus on pénètre dans ces grands problèmes naturels du monde et de l'homme, plus l'œuvre d'un créateur éternel devient manifeste et saisissante, et la science de la terre, s'élevant dans les régions où l'harmonie entre l'ordre intellectuel et l'ordre moral illumine et vivifie les faits de l'expérience, nous montre dans l'avenir une lumière plus intense, un phare qui nous guide dans la voie de la vérité.

EXPOSÉ DE LA SITUATION

DE L'UNIVERSITÉ

PENDANT L'ANNÉE ACADEMIQUE 1868-1869.

POPULATION.

Le nombre des Étudiants inscrits au rôle de l'Université a été de 681; la répartition de ce chiffre entre les quatre Facultés et les Écoles spéciales des arts et manufactures et des mines donne les résultats ci-après :

Faculté de philosophie,	81 élèves, dont 57 nouveaux.	
» de droit,	149	18
» des sciences,	82	57
» de médecine,	122	10
Écoles spéciales,	247	54
Total,	681	196

Des 681 élèves inscrits, 598 sont belges et 83 étrangers.
Ces derniers appartiennent aux États ci-après :

Pays-Bas	16
Pologne	12
Principautés Danubiennes	10
Grand-Duché du Luxembourg	10
Prusse.	9
France.	7
Espagne	7
Russie.	3
Java	2
Angleterre	1
Brésil	1
Chili	1
Italie	1
Pérou	1
Turquie	1
Vénézuéla.	1
Total.	83

Les élèves belges se répartissent entre les diverses provinces dans les proportions suivantes :

Province de Liège	320
» Hainaut	74
» Namur	49
» Brabant	39
» Limbourg	40
» Luxembourg.	35
» Anvers	17
» deux Flandres	24
Total.	598

La mort nous a enlevé quatre de nos meilleurs étudiants ;
ce sont :

MM. Léonard Malpas , élève de la 3^e année de l'Ecole des

arts et manufactures, décédé le 12 mai 1869; Hubert-Nicolas-Lucien-Marie-Alph. Lambinon, élève de la candidature en droit, décédé le 13 juillet 1869; Henri Picquet, élève de l'Ecole des mines, et Michel Romulus, élève du 1^{er} doctorat en médecine, décédés tous les deux dans le courant du mois d'août dernier.

EXAMENS.

310 élèves se sont inscrits pour subir leurs examens pendant la seconde session de 1868 et la première de 1869.

De ce nombre ont été admis, savoir :

126 d'une manière satisfaisante ;

76 avec distinction ;

27 avec la plus grande distinction.

Voici la liste des élèves reçus avec distinction :

MM.

A. FACULTÉ DE PHILOSOPHIE.

- | | |
|-----------------------------------|----------------------------------|
| 1 De Cerf, Clém., de Hemptinne. | 6 Demarteau, Jules, de Liège. |
| 2 Duquenne, Auguste, de Liège. | 7 Bounameaux, Nicolas, de Liège. |
| 3 Dury, Charles, de Marche. | 8 De Fastré, Arthur, de Tongres. |
| 4 Brackers, Théophile, de Brée. | 9 Wilmart, Jules, de Namur. |
| 5 Van Nieuwkuyk, Gast., de Liège. | 10 Volders, Léon, de Pael. |

MM.

B. FACULTÉ DES SCIENCES.

- | | |
|------------------------------------|----------------------------------|
| 1 Zuède, Victor, de Liège. | 5 Gendebien, Henri, d'Engis. |
| 2 Dethy, Jules, de Namur. | 6 Laduron, Camille, de Beaumont. |
| 3 Delsupexhe, Franç., d'Argenteau. | 7 Angenot, Charles, de Goé. |
| 4 D'Ans, Og., de Horion-Hozémont. | |

MM.

C. FACULTÉ DE DROIT.

- | | |
|--------------------------------------|--------------------------------------|
| 1 Bochstaël, Oscar, de Mons. | 8 Leclercq, Olivier, d'Ath. |
| 2 Philippart, Const., de Salvacourt. | 9 Portmans, Walth., de St-Trond. |
| 3 De Saegher, Jules, de Bruxelles. | 10 Reuleaux, Charles, de Liège. |
| 4 Lepinois, François, de Bastogne. | 11 Jeanne, Émile, de Liège. |
| 5 Tonglet, Émile, de Namur. | 12 Chauvin, Victor, de Liège. |
| 6 Fraipont, Benjamin, de Burdinne. | 13 Degive, A. L. J., de Haltinnes. |
| 7 Derichs, Arthur, de Liège. | 14 Beltjens, Arthur L. H., de Liège. |

- | | |
|--|---|
| 15 Hallet, Léon, de Hannut. | 24 Grandry, J. M. J., de Héron. |
| 16 Moreau, Eugène, de Herve. | 25 Bertrand, François, de Liège. |
| 17 Loslever, Auguste, de Verviers. | 26 Van den Bossche, Albert, de Tirlumont. |
| 18 Servais, Lucien, de Liège. | 27 De Thibault, Albert, de Mons. |
| 19 Spée, Germain, de Lillo. | 28 Merghelynck, Ferd., d'Ypres. |
| 20 Demaret, Godefroid, de Liège. | 29 Vandevenne, Raymond, de Sweveghem. |
| 21 Morte han, Edmond, de Virton. | 30 De Bruyn, Henri, de Schooten. |
| 22 Henry, Octave, de Thuin. | |
| 23 Gouttietz, É., de Bruly-lez-Couvin. | |

MM.

D. FACULTÉ DE MÉDECINE.

- | | |
|-----------------------------------|-------------------------------------|
| 1 Marly, Henri, de Wanne. | 13 Farcy, Paul, de Vinalmont (1). |
| 2 Schols, Léonard, de Maestricht. | 14 Baugniet, Alfred, de Perwez. |
| 3 Derkenne, Jean, d'Oupeye. | 15 Ancion, Edmond, de Liège. |
| 4 Romiée, Henri, de Liège. | 16 Dortu, Victor, de Battice. |
| 5 Rappe, Alphonse, de Thisnes. | 17 Defays, Cam., d'Ambressin (1). |
| 6 Putzeys, Félix, de Liège. | 18 Mottart, Ch. Lamb., de Geer (1). |
| 7 Wathour, Jacques, de Limont. | 19 Henroz, Henri, de Wellin. |
| 8 Deglimes, Alphonse, de Jumet. | 20 Fraikin, Alphonse, de Chokier. |
| 9 Vergouts, Aug., de Borgerhout. | 21 Thys, Victor-Emile, de Malines. |
| 10 Piron, Louis, de Roclenge (1). | 22 Depaifve, Georges, de Glons. |
| 11 Lagasse, Paul, de Wavre (1). | 23 Evrard, Eugène, de Verlaine. |
| 12 Drisket, Félix, de Liège (1). | |

Les élèves qui ont obtenu la plus grande distinction, sont :

MM.

A. FACULTÉ DE PHILOSOPHIE.

- | | |
|----------------------------|------------------------------|
| 1 Tahon, Lucien, de Liège. | 2 Jobart, Albert, de Dinant. |
|----------------------------|------------------------------|

M.

B. FACULTÉ DES SCIENCES.

- 1 Mestreit, Gabriel, de Fleurus.

MM.

C. FACULTÉ DE DROIT.

- | | |
|----------------------------------|-------------------------------------|
| 1 Duculot, André, de Liège. | 5 Deprez, William, de Spa. |
| 2 Mottard, Georges, de Liège. | 6 De Loch, Victor, de Schaerbeek. |
| 3 Dohet, Ferdinand, de Namur. | 7 Kupfferschlaeger, Jos., de Liège. |
| 4 Braun, Alexandre, de Nivelles. | |

(1) MM. Piron, Lagasse, Drisket, Farcy, Defays et Mottart, ont obtenu ce grade dans deux examens différents.

MM.

D. FACULTÉ DE MÉDECINE.

- | | |
|---|------------------------------------|
| 1 Fiévez, Hub., de Hermalle-sous-Argenteau. | 9 Dessouroux, Vict., de Charneux. |
| 2 DeCoussour, Zénobe, de Dourbes. | 10 Harzé, Raoul, de Liège. |
| 3 Wéry, Louis, de Gleixhe. | 11 Lenoir, Eugène, de Liège (1). |
| 4 Groven, Jean, de Jesseren. | 12 Henroz, Henri, de Wellin. |
| 5 Courtoy, Gustave, de Vinalmont. | 13 Rosart, Jules, de Velaine. |
| 6 Houba, Alphonse, de Cielle. | 14 Péters, Émile, de Liège. |
| 7 Dubois, Constant, de Villance. | 15 Frère, Charles, de Charleroi. |
| 8 Barbier, Alexandre, de Namur. | 16 Michel, Jean, de Bellefontaine. |

Les examens de passage et de sortie subis par les élèves des Écoles spéciales annexées à l'Université ont donné les résultats ci-après :

Élèves examinés, 220.

Admissions, 194, dont :

- 1 avec la plus grande distinction ;
- 14 avec grande distinction ;
- 51 avec distinction ;
- 128 d'une manière satisfaisante.

L'élève qui a reçu la plus grande distinction est :

M. Pergameni, Edgar, de Bruxelles.

Les élèves qui ont obtenu la grande distinction, sont :

MM.

- | | |
|-------------------------------------|------------------------------------|
| 1 Dutreux, Léon, d'Arlon. | 8 Van der Made, J. D., d'Arnhem. |
| 2 Bodson, Materne, de Liège. | 9 Philippart, Jean B., de Tournai. |
| 3 Spring, Walthère, id. | 10 Dzierzawski, Fr., de Varsovie. |
| 4 Mativa, H., de Fontaine-l'Évêque. | 11 Matthei, Alph., de Ruremonde. |
| 5 Banneux, Philippe, de Liège. | 12 Léonard, Julien, de Russon, |
| 6 Winssinger, Cam., de Bruxelles. | 13 Bisénus, Eugène, de Steinfort. |
| 7 Reigler, Armand, de Spa. | 14 Thibésart, Louis, de Liège. |

(1) M. Lenoir a obtenu ce grade dans deux examens différents.

Voici les noms des élèves reçus avec distinction :

MM.

- | | |
|------------------------------------|--|
| 1 Mousty, Emile, de Mons. | 28 Vanlangenhove, R., de Gand. |
| 2 Banneux, Joseph, de Liège. | 29 Vander Maesen, J., d'Esneux |
| 3 Bernard, Alfred, id. | 30 Tineur, Henri, de Merles-le-Château. |
| 4 Alvin, Louis, de Bruxelles. | 31 Londot, Lucien, de Liège. |
| 5 Bisqueret, Alexandre, de Huy. | 32 Foettinger, Jules, id. |
| 6 Wolters, Joseph, d'Eysden. | 33 Dautrebande, Armand, de Huy. |
| 7 Wigny, Charles, de Liège. | 34 Chandelon, Henri, de Liège. |
| 8 Massenge, Ad., de Malmedy. | 35 Rodberg, Charles, id. |
| 9 De Loch, Léon, de Schaerbeck. | 36 Nonnenberg, Frédéric, id. |
| 10 Bury, Joseph, de Liège. | 37 Mélotte, Charles, de Herstal. |
| 11 Evvard, Florent, id. | 38 Bernimolin, Alfred, de Liège. |
| 12 De Roebe, Th., de la Rochette. | 39 Karpinski, Ignace, de Varsovie. |
| 13 Rodil, Thomas, de Bolivar. | 40 Cieskowski, Henri, de Kalisz. |
| 14 Dejardin, Louis, de Liège. | 41 Puig, Magin, de Barcelone. |
| 15 Vasseur, Adh., de Quaregnon. | 42 Delchambre, J., de Philippeville. |
| 16 Mestreit, Gabriel, de Fleurus. | 43 Bricquet, Augustin, de Ville-Pommerœul. |
| 17 Rutot, Aimé, de Mons. | 44 Folville, Alfred, de Villers-le-Temple. |
| 18 Galler, Pierre, de Jemeppe. | 45 Abras, Jules, de Namur. |
| 19 Cremer, Guillaume, de Batavia. | 46 Roufosse, Jaspas, de Liège. |
| 20 Desvachez, Jules, de Bruxelles. | 47 Braun, Charles, Szczuczyn. |
| 21 Hubert, Herman, de Liège. | 48 Brouhon, Lambert, de Seraing. |
| 22 Cesaro, Joseph, de Naples. | 49 Bihet, Emile, de Liège. |
| 23 Deliège, Emile, de Liège. | 50 James, W., de Birmingham. |
| 24 Delexhy, Joseph, de Jemeppe. | 51 Trepka, Stanislas, de Varsovie. |
| 25 Ciechanowiecki, L., de Witebsk. | |
| 26 Brouhon, Lucien, de Chimay. | |
| 27 Lekeu, Alfred, de Dinant. | |

Cinquante-sept élèves ont été diplômés :

- 19 en qualité d'ingénieur honoraire des mines ;
- 6 » d'ingénieur civil des mines ;
- 20 » d'ingénieur civil des arts et manufactures ;
- 12 » d'ingénieur civil mécanicien.

Trente-huit diplômes ont été obtenus d'une manière satisfaisante ;

15 avec distinction.

4 avec grande distinction.

Les élèves diplômés avec distinction sont :

MM.

- | | |
|-----------------------------------|--------------------------------------|
| 1 Dutreux, Léon, d'Arlon. | 9 Ciechanowiecki, L., de Witebsk. |
| 2 Mousty, Émile, de Mons. | 10 Roy, Émile, de Poitiers. |
| 3 Alvin, Louis, de Bruxelles. | 11 Bisénus, Eugène, de Steinfors. |
| 4 Falloise, Hubert, de Liège. | 12 Léonard, Julien, de Russon. |
| 5 Wolters, Joseph, d'Eysden. | 13 Delchambre, J., de Philippeville. |
| 6 Bodson, Materné, de Liège. | 14 Rolland, Camille, de Heusies. |
| 7 Syroczyński, Léon, de Jurkowie. | 15 Bricquet, Augustin, de Ville- |
| 8 Lekeu, Alfred, de Dinant. | Pommereul. |

Voici les noms des élèves diplômés avec grande distinction :

MM.

- | | |
|-----------------------------------|---------------------------------|
| 1 Pergameni, Edgar, de Bruxelles. | 3 Reigler, Armand, de Spa. |
| 2 Van der Made, J., d'Arnhem. | 4 Matthei, Alph., de Ruremonde. |

DIPLOMES SCIENTIFIQUES.

La faculté de philosophie a procédé à l'examen de deux élèves étrangers, conformément à l'arrêté royal du 12 octobre 1838 :

MM. Caïr, Grégoire, de Campina, et Maldaresco, Michel, de Roumnice-Valci (Roumanie), ont passé d'une manière satisfaisante l'examen de candidat en philosophie et lettres.

La faculté de droit a également procédé à l'examen de quatre élèves :

MM. Caïr, Grégoire; Maldaresco, Michel, et Théodoresco, Michel, de Bucharest, ont passé l'examen de candidat en droit; le premier avec distinction, et les deux autres d'une manière satisfaisante.

M. Lepadatesco, Nicolas, de Bucharest, a obtenu, avec distinction, le diplôme de docteur en sciences politiques et administratives.

J'ai dit que ces différents diplômes scientifiques ont été conférés d'après les dispositions réglementaires que l'arrêté royal de 1838 avait établies en exécution de l'article 6 de la loi organique de 1835.

Cette loi ayant été modifiée en 1849, 1857 et 1865, en ce qui concerne les examens pour les grades légaux, il fallait nécessairement soumettre à révision les programmes d'examen et les formalités exigées pour l'obtention des grades scientifiques. Un arrêté royal du 29 juillet 1869 vient de rapporter l'arrêté de 1838 et soumet les examens pour les grades scientifiques aux règles et conditions *prescrites et à prescrire* pour les grades légaux. J'ajouterai qu'un article nouveau autorise M. le ministre de l'intérieur à dispenser des épreuves préalables au grade scientifique soit de candidat, soit de docteur, dans chacune des quatre Facultés, tout récipiendaire qui justifiera avoir fait avec succès des études en rapport avec les programmes de ces épreuves.

CONCOURS UNIVERSITAIRE.

M. Camille Laduron, de Beaumont, candidat en sciences physiques et mathématiques, élève ingénieur des mines, a pris part au concours universitaire de 1868-69, et a été proclamé premier en sciences physiques et mathématiques.

PERSONNEL ENSEIGNANT.

Par arrêté royal du 9 avril 1869, M. Delbœuf, professeur extraordinaire de la Faculté de philosophie et des lettres, a été promu au rang de professeur ordinaire.

Un arrêté royal du 15 juin 1869 charge M. Stecher, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie et des lettres, du cours de littérature flamande.

Ce cours sera donné en français afin de le rendre accessible à tous les élèves des Facultés et des Écoles spéciales. Il importe que les étudiants des provinces wallonnes ne restent pas étrangers à l'histoire des lettres flamandes, et c'est surtout à Liège, ancienne capitale des ligues flamandes-wallonnes, que la jeunesse suivra avec intérêt, dans l'étude de la mutuelle pénétration de nos deux littéra-

tures nationales, le grand mouvement des communes des Flandres, du Brabant et de Liège, qui, par leur fédération, préparaient l'avenir de la patrie commune.

COURS FACULTATIFS. — COURS PRIVÉS.

M. Grenson, docteur en médecine, en chirurgie et en accouchements, prosecteur du cours d'anatomie descriptive, autorisé par arrêté ministériel du 30 décembre 1868, a donné une série de leçons d'anatomie topographique médico-chirurgicale.

M. Folie, docteur en science physiques et mathématiques, a continué le cours de la théorie mécanique de la chaleur, qu'il avait commencé l'an dernier.

PUBLICATIONS.

Voici les titres des ouvrages et notices publiés par MM. les professeurs dans le courant de l'année 1868-69 :

Dans la Faculté de philosophie et des lettres :

M. BORGNET. — *Sur le caractère du mouvement communal de Belgique* : Discours prononcé le 12 mai 1865 à la séance publique de la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique. Le deuxième volume de la *Chronique de Jean d'Outremeuse*, comprenant la seconde moitié du livre II du Chroniqueur Liégeois, avec une partie notable de la *Geste de Liège*.

Nous mentionnons aussi la publication récente d'une traduction italienne du Manuel d'histoire et de géographie ancienne, adopté par le Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen.

Dans la Faculté de droit :

NYPELS. — *Législation criminelle de la Belgique*, fin du tome III et 1^{re} partie du tome II.

Pastnomie, ou recueil des lois belges annotées.

Compte-rendu de quelques ouvrages juridiques dans des recueils périodiques étrangers.

Dans la Faculté des sciences :

M. GLOESENER. — *De l'importance du principe du renversement alternatif du courant dans les électro-aimants, de sa théorie et ses applications scientifiques et industrielles. — Avantages du système à armature aimantée.* — 1 vol. in-fol. 1868.

Divers Rapports à la classe des sciences de l'Académie royale de Belgique.

Une note sur une nouvelle méthode d'enregistrement automatique au moyen de l'électricité, de la déclinaison et de l'inclinaison magnétiques, ainsi que de leurs variations diurnes. — Bulletin de l'Académie, 2^e série, tome XXVIII, n^o 8, 1869.

M. LACORDAIRE. — La 1^{re} partie du tome IX du grand ouvrage : *Genera des Coléoptères.*

M. CHANDELON. — A. Dans le rapport du jury belge sur l'Exposition universelle de 1867 :

1^o *Le rapport sur les porcelaines, faïences et autres poteries de luxe* (17^e classe);

2^o *Le rapport sur les produits réfractaires* (51^e classe).

B. Dans l'exposé des travaux de la commission médicale de la province, différents articles sur l'hygiène publique.

M. DE CUYPER. — Les tomes 25 et 26 de la *Revue universelle des Mines.*

M. DE KONINCK. — La traduction du rapport sur les analyses chimiques faites pendant l'année 1866, à la demande du ministère du commerce de Prusse, à l'occasion des recherches de raffinage exécutées à Cologne sur le sucre brut extrait des betteraves, par le Dr Landolt, professeur de chimie à l'Université de Bonn. (*Revue universelle des mines*, 1869.)

M. TRASENSTER. — Rapports sur les produits de la classe XL de l'Exposition universelle de 1867 : *Produits de la sidérurgie.*

M. GILLON. — Note sur l'utilisation des laitiers des hauts-fourneaux (*Revue universelle*).

Deux notes insérées dans le rapport du jury belge sur l'Exposition universelle de 1867 : la première sur la préparation mécanique des minerais, la seconde sur l'état des métallurgies du zinc, du plomb, du cuivre et du nickel.

Une partie du Cours de métallurgie professé à l'Université.

M. MORREN. — *La Belgique horticole, revue de botanique et d'horticulture*, tome XIX. Gand 1865.

Énumération des fossiles du règne végétal, dans l'ordre de la méthode naturelle. Gand 1869.

Marie-Anne Libert, de Malmedy, sa vie et ses œuvres. Gand 1868.

Catalogue des graines récoltées au Jardin botanique de l'Université en 1868. Gand.

Rapport de la lumière avec la végétation :

Communication au Congrès international de St-Petersbourg, auquel notre collègue a pris une part active en qualité de délégué du gouvernement belge.

Les floralties russes de 1869. Gand 1869. 1 vol. in-8° avec planches.

Bulletin de la fédération des sociétés d'horticulture de Belgique. Année 1868. 1 vol. in-8°.

M. PÉRARD. — La traduction du mémoire de M. Helmholtz sur la *Conservation de la Force*. Paris 1869.

Diverses notes dans la *Revue universelle des mines*.

La seconde édition du *Catéchisme des Chauffeurs-Mécaniciens*, en collaboration et sous les auspices de l'Association des Ingénieurs sortis de l'Ecole de Liège. Liège 1869.

M. SCHMIT. *Programme détaillé du Cours de géométrie descriptive* fait à l'Université de Liège en 1868-69. (Autographie.)

Cours de géométrie descriptive : 1^{re} partie.

M. DWELSHAUVERS-DERY. — *L'indicateur de Watt et la distribution dans les machines et vapeur.* (*Revue universelle des Mines.*)

Les régulateurs à force centrifuge et note sur un tour en l'air construit par MM. Fetu et Delliège. (*Bulletin du Musée de l'industrie.*)

Dans la Faculté de médecine :

M. SPRING. — *Sur la périodicité physiologique.* — Discours prononcé à la séance publique de la classe des sciences de l'Académie royale de Belgique le 16 décembre 1868.

M. BORLÉE. — 1^o *De l'importance de l'ophtalmologie et de son rapport avec la médecine.* Liège, 1869.

2^o *Précis pratique de Pathologie chirurgicale spéciale, y compris les maladies des yeux*, en cours de publication.

M. WASSEIGE. — 1^o *Une observation d'opération Césarienne*; 2^o *une observation d'application du crochet mousse articulé de P. Wasseige.* Bulletin de l'Académie royale de médecine, t. 3, 3^e série, n^o 7.

M. MASIVS. — *Notice sur la reproduction anatomique et fonctionnelle de la moëlle épinière chez la grenouille*, publiée avec son collègue, M. Vanlair, dans le journal allemand de Berlin : *Centralblatt für die Medicinischen Wissenschaften*, n^o 39.

M. VANLAIR. — *Contribution à l'histoire clinique des Lymphadénites viscérales*. Mémoire inséré dans le *Bulletin de l'Académie de médecine*, tome III, 3^e série, n^o 2.

L'année dernière, je rappelais qu'à l'occasion du cinquantième anniversaire, M. Le Roy, professeur ordinaire de la faculté de philosophie et des lettres, avait été chargé par le Conseil Académique d'écrire l'histoire de l'Université.

Cet important travail vient d'être terminé et forme un volume de 1300 pages grand in-8^o, format des *Annales universitaires*. Il comprend trois parties, savoir :

1^o Le compte-rendu détaillé des fêtes du 3 novembre 1867, avec tous les discours qui y ont été prononcés.

2^o Deux grandes sections, intitulées : *la Famille universitaire* : I. Les professeurs et leurs auxiliaires. II. Les élèves.

La première section est précédée d'une introduction remarquable, où sont exposées toutes les questions controversées depuis 1817 et touchant à l'organisation de l'enseignement supérieur. Vient ensuite un quadruple dictionnaire biographique concernant : 1^o les administrateurs ; 2^o les professeurs décédés ; 3^o les professeurs émérites ou démissionnaires ; 4^o le corps enseignant actuel. Des milliers de renseignements puisés à toutes les sources et dans presque toute l'Europe, ont été recueillis pour ce travail, qui contient 1180 colonnes petit-texte, y compris les notices sur les Ecoles spéciales, les collections, les cliniques ; en un mot, sur toutes les personnes et sur tous les services qui tiennent de près ou de loin à l'Université, ou qui y ont tenu depuis 1817.

Cet exposé si complet de l'enseignement devait être suivi de l'indication des résultats obtenus. La dernière partie comprend donc tout ce qui concerne les élèves : statistique, concours universitaires, doctorats spéciaux, scientifiques et honorifiques, grades légaux, etc., etc. ; enfin, une liste générale des diplômes de sortie depuis la fondation de l'Université.

Ajoutons encore plusieurs vues et plans de l'Université, dont le dessin est dû à M. l'agréé Schmit, ou à des employés de l'Hôtel-de-Ville, et nous trouverons dans ce magnifique travail de notre savant collègue, non-seulement un beau livre, mais un ouvrage utile et tel qu'aucune autre université, je pense, n'en possède de plus complet.

Aussi suis-je certain d'être ici l'interprète du Conseil académique, de tous les anciens étudiants et de vous tous, messieurs, qui prenez un si vif intérêt aux succès de notre Université, en présentant à M. Le Roy les remerciements les plus chaleureux pour la manière distinguée dont il s'est acquitté de la mission qui lui était confiée. La tâche était difficile et laborieuse, mais elle a rencontré un talent incontesté, un zèle à toute épreuve.

BIBLIOTHÈQUE.

Le nombre des volumes inscrits au catalogue d'entrée, depuis le 1^{er} octobre 1868 jusqu'au 1^{er} octobre 1869, est comme suit :

Volumes in-fol	77
— in-4 ^o	355
— in-8 ^o et min. for. . . .	1,615
Dissertations	754
Manuscrits	9
Total.	<u>2,810</u>

Ces volumes proviennent soit d'achats faits au moyen du crédit ordinaire, soit de dons faits par des particuliers ou par des établissements publics du pays et de l'étranger (1).

Le gouvernement prussien, le gouvernement norvégien, le gouvernement français et le gouvernement anglais, surtout ces deux derniers, nous ont gratifiés de dons considérables.

(1) Les particuliers qui ont bien voulu enrichir notre Bibliothèque sont : MM. H. Allan, Barning, Boset, J. H. Bormans, H. J. Berlin, Beltjens, B. Beaujean, Coune, U. Capitaine, Catalan, A. Dejardin, Davreux, Durand, Dethier, Desoer, Demarteau, Dewalque, J. Fontaine, Festraerts, J. Graindorge, Gosselet, F. Hénaut, C. H. Jullien, le comte de Kanitz, Is. Kupfferschlaeger, V. Leonhard, Le Roy, E. Morren, E. Marchot, Michaesco, d'Otreppe de Bouvette, L. Pérard, Preudhomme de Borre, Nypels, Spring et Visschers.

Les établissements publics et sociétés savantes qui nous ont envoyé leurs publications sont : la Société des Bibliophiles belges, l'Institut des Sourds-Muets de Liège, la Société des Sciences et Arts du Hainaut, la Société Liégeoise de littérature wallonne, la ville d'Anvers, l'Académie impériale de Vienne, la Société Archéologique de Liège, la commune de Dison, la ville de Boulogne-sur-Mer, le Congrès scientifique de France.

Nous avons reçu également les publications des universités de : Helsingfors, Breslau, Fribourg, Utrecht, Copenhague, Marburg, Christiana, Upsal, Iéna, Kiel, Munich, Erlangen, Bonn, Heidelberg, Goettingen, Lund, Berlin, Zurich, Tubingen et de l'Athénée de Hambourg.

SERVICE. — MATÉRIEL. — COLLECTIONS.

Nos collections continuent à s'enrichir par les dons qu'elles ont reçus et les acquisitions faites avec les subsides portés au budget de l'État.

Le Musée de botanique a reçu les herbiers de Suède et de Laponie, donnés par M. le professeur Anderson; un herbier de Sicile, préparé par M. le professeur Todaro, de Palerme; l'herbier des Pays-Bas, publié par M. le professeur Oudemans, d'Amsterdam; des herbiers mycologiques du docteur Rabenhorst; des herbiers pharmaceutiques du docteur Dietrich.

M. J. Booth, de Hambourg, a fait don au Jardin Botanique d'une collection de 130 espèces et variétés de chênes rustiques.

En ce qui concerne les salles occupées par nos collections et les laboratoires, je dois reproduire ce que j'ai dit l'année dernière sur l'urgente nécessité de mettre nos moyens pratiques d'instruction au niveau du progrès des sciences.

Messieurs les Étudiants,

En terminant ce rapport, le Recteur est heureux de rendre justice à votre conduite et à votre application. Tous, vous avez compris que les études sérieuses peuvent seules conduire au développement de la vie intellectuelle, élever l'âme, ennoblir la pensée et former la conscience. C'est en complétant l'instruction reçue aux cours, par l'observation, la lecture, l'étude et la méditation, que vous vous préparez à aborder plus tard, avec maturité, les graves questions qui agitent les esprits et les sociétés, ou les grands problèmes de la science.



ANNÉE ACADÉMIQUE 1869-1870.

AUTORITÉS ACADÉMIQUES.

Recteur et Président du Conseil :

M. C. DE CUYPER, professeur ordinaire à la Faculté des Sciences.

Secrétaire du Conseil :

M. J. A. BORLÉE, professeur ordinaire à la Faculté de médecine.

DOYENS DES FACULTÉS :

Faculté de Philosophie et des Lettres.

M. J. STECHER, professeur ordinaire.

Faculté de Droit.

M. E. DE LAVELEYE, professeur ordinaire.

Faculté des Sciences.

M. G. DEWALQUE, professeur ordinaire.

Faculté de Médecine.

M. H. HEUSE, professeur ordinaire.

CORPS ENSEIGNANT.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET DES LETTRES.

Professeurs ordinaires.

A. BORGNET (*rue Nysten, n° 16*) : Histoire politique du moyen-âge. — Id., id. de la Belgique.

P. BURGGRAFF (*rue Louvrex, n° 109*) : Littérature orientale, (hébreu et arabe). — Exercices philologiques et littéraires sur la langue grecque.

CH. LOOMANS (*rue Beeckman, n° 20*) : Psychologie. — Morale. — Droit naturel ou Philosophie du droit.

A. TROISFONTAINES (*rue Courtois, n° 16*) : Histoire politique de l'antiquité. — Antiquités romaines envisagées au point de vue des institutions politiques. — Antiquités romaines religieuses, militaires. — Antiquités grecques.

J. STECHER (*quai de Fragnée, n° 30*) : Histoire de la littérature ancienne. — Histoire de la littérature française. — Style et rédaction.

A. LE ROY (*faubourg Saint-Gilles, n° 139*) : Logique. — Métaphysique générale et spéciale. — Esthétique. — Archéologie.

N. SCHWARTZ (*rue Louvrex, n° 36*) : Histoire de la philosophie ancienne et moderne.

J. DELBOEUF (*rue Hemricourt, 21*) : Littérature latine. — Littérature grecque. — Exercices philologiques et littéraires sur la langue latine.

Professeur extraordinaire.

J. FIESS (*rue Féronstrée, n° 87*) : Conservateur de la Bibliothèque de l'Université.

FACULTÉ DE DROIT.

Professeurs ordinaires.

J. S. G. NYPELS (*quai de Fragnée, n° 94*) : Droit criminel. — Procédure civile.

V. THIRY (*rue Courtois, n° 20*) : Droit civil moderne. — Droit commercial.

J. G. MACORS (*rue Louvrex, n° 80*) : Introduction historique au cours de droit civil. — Droit public. — Histoire politique moderne. — Droit international.

TH. J. J. DE SAVOYE (*rue Courtois, n° 18*) : Exposé des principes généraux du Code civil. — Droit civil moderne.

F. MACORS (*rue Louvrex, n° 66*) : Cours spécial de notariat (lois organiques du notariat et lois financières qui s'y rattachent). — Droit administratif.

ÉMILE DE LAVELEYE (*rue Courtois, n° 38*) : Économie politique. — Économie industrielle.

P. NAMUR (*rue Bassenge, n° 32*) : Encyclopédie du droit. — Histoire et institutes du droit romain.

C. MAYNZ (*quai du Commerce, n° 65*) : Pandectes.

FACULTÉ DES SCIENCES.

Professeur émérite.

M. GLOESENER (*rue des Augustins, n° 55*) : Physique mathématique.

Professeurs ordinaires.

TH. LACORDAIRE (*rue Ste-Marie, n° 24*) : Zoologie. — Anatomie comparée.

J. T. P. CHANDELON (*rue Darchis, n° 14*) : Chimie inorganique. — Chimie industrielle inorganique. — Chimie inorganique approfondie.

A. C. DE GUYPER (*rue Louvrex, n° 40*) : Géométrie analytique. — Mécanique analytique. — Astronomie.

L. G. DE KONINCK (*rue Bassenge, n° 44*) : Chimie organique. — Chimie industrielle organique. — Chimie organique approfondie.

L. J. TRASENSTER (*quai de l'Industrie, n° 9*) : Statique et notions de dynamique. — Exploitation des mines.

C. E. CATALAN (*rue Nysten, n° 21*) : Haute algèbre. — Analyse supérieure (calcul intégral, calcul aux différences, calcul des variations, fonctions elliptiques.) — Probabilités.

IS. KUPFFERSCHLAEGER (*rue du Jardin Botanique, n° 18*) : Docimasiae.

G. DEWALQUE (*rue Devant-la-Madeleine, n° 13*) : Minéralogie et géologie. — Paléontologie.

ED. MORREN (*Boverie, n° 1*) : Botanique.

A. GILLON (*boulevard d'Avroy, n° 47*) : Métallurgie.

Professeur extraordinaire.

L. PERARD (*rue du S^t-Esprit, n° 81*) : Physique expérimentale. — Physique industrielle.

Chargés de cours.

J. P. SCHMIT, agrégé (*rue Louvrex, n° 115*) : Architecture industrielle. — Géométrie descriptive.

N. G. FOSSION, agrégé (*Montagne S^{te}-Walburge, n° 130*) : Physiologie comparée.

V. DWELSHAUVERS-DERY (*à Herstal*) : Mécanique appliquée aux arts.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

Professeurs ordinaires.

A. SPRING (*rue Beeckman, n° 32*) : Clinique interne. — Pathologie générale.

N. ANSIAUX (*rue Féronstrée, n° 32*) : Clinique externe, y compris la clinique des maladies syphilitiques. — Bandages

et appareils. — Pathologie chirurgicale (matières générales, y compris les maladies des os).

H. SAUVEUR (*boulevard de la Sauvenière, n° 32*) : Clinique interne.

T. SCHWANN (*quai de l'Université, n° 11*) : Anatomie humaine générale. — Physiologie humaine et physiologie comparée.

TH. VAUST (*place Saint-Jean, n° 5*) : Pharmacologie. — Thérapeutique générale, y compris la pharmacodynamique.

J. H. BORLÉE (*rue Bertholet, n° 8*) : Pathologie chirurgicale (matières spéciales, y compris les maladies des yeux). — Clinique ophthalmologique. — Opérations chirurgicales.

H. HEUSE (*rue Saint-Remy, n° 19*) : Pathologie et thérapeutique spéciales des maladies internes, maladie des femmes et des enfants, maladie de la peau et maladies syphilitiques. — Hygiène publique et privée.

Professeurs extraordinaires.

AD. WASSEIGE (*rue des Clarisses, n° 35*) : Théorie et pratique des accouchements.

V. MASIIUS (*rue du Jardin-Botanique, n° 20*) : Anatomie humaine descriptive. — Démonstrations anatomiques.

C. VANLAIR (*rue des Augustins, 25*) : Anatomie pathologique générale. — Médecine légale, y compris la toxicologie.

Chargé de cours.

J. CH. VAN AUBEL, docteur en médecine et pharmacien (*place de l'Université*) : Pharmacie théorique et pratique.

PROFESSEURS ÉMÉRITES.

MM. J. P. X. WURTH.

CH. FRANKINET.

A. HENNAU.

J. H. BORMANS.

E. DUPONT.

DESIGNATION DES COURS.

NOMS

DES PROFESSEURS.

JOURS ET HEURES.

SECOND SEMESTRE.

PREMIER SEMESTRE.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET DES LETTRES.

(Doyen, M. J. STECHER. — Secrétaire, M. J. DELBŒUF.)

Matières de l'examen de Candidat préparatoire au doctorat dans la même Faculté.

MM.

STECHER (J.), prof. ordinaire.

DELBŒUF (J.), prof. ordinaire.

TROISFONTAINES (A.), prof. ord.

BORGNET (A.), prof. ordinaire.

(Idem.)

LOOMANS (Ch.), prof. ordinaire

LE ROY (A.), prof. ordinaire.

LOOMANS (Ch.), prof. ordinaire.

TROISFONTAINES (A.), prof. ord.

BURGGRAFF (P.), prof. ordinaire.

Lundi, jeudi, 11 à 12 h.

Vendredi, 8 à 9 h.; samedi, 11 à 12 h.

Mardi, jeudi, samedi, 9 à 10 h.

Mercredi, 10 à 11 h.; vend., 9 à 10 h.

Lundi, 9 à 10 h.; mardi, 11 à 12 h.

Mardi, jeudi, vend., sam., 10 à 11 h.

.

Lundi, 10 à 11 h.; merc., 9 à 10 h.;

vendredi, 11 à 12 h.

Mercredi, 8 à 9 h.

Lundi, mardi, 10 à 11 h.

Mardi, merc., 8 à 9 h.; jeudi, 10 à 11 h.

Mercredi, vendredi, 9 à 10 h.

Jeudi, 9 à 10 h.

Lundi, mardi, 9 à 10 h.

Mercredi, vendredi, 10 à 11 h.

.

Lundi, vendredi, 8 à 9 h.

DELBŒUF (J.), prof. ordinaire.

(Idem.)

STECHER (J.), prof. ordinaire.

TROISFONTAINES (A.), prof. ordin.

LE ROY (A.), prof. ordinaire.

SCHWARTZ (N.), prof. ordinaire.

Mardi, mercredi, jeudi, 9 à 10 h.

Mardi, samedi, 10 à 11 h.

Mercredi, vendredi, 10 à 11 h.

.

Lundi, mercredi, vendredi, 8 à 9 h.

Vendredi, samedi, 9 à 10 h.

Mardi, 9 à 10 h.

Mardi, 10 à 11 h.; jeudi, 9 à 10 h.

Jeudi, samedi, 10 à 11 h.

Lun., merc., 9 à 10 h.; vend., 10 à 11 h.

Vendredi, samedi, 9 à 10 h.

Matières de l'examen de Docteur.

Littérature latine

Littérature grecque.

Histoire de la littérature ancienne

Antiquités grecques

Métaphysique générale et spéciale

Histoire de la philosophie ancienne et moderne

Littérature orientale	BURGGAFF (P.), prof. ord.	Lundi, mercredi, vend., 11 à 12 h. (arabe); mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 h. (hebreu).	Lundi, mercredi, vend., 11 à 12 h. (arabe); mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 h. (hebreu).
Littérature flamande	STECHEE (J.), prof. ordin.	Mardi, 3 à 4 h.	Jours et heures à fixer ultérieurement.
Archeologie	LE ROY (A.), prof. ordin.	(Voir la Faculté de Droit.)	
Histoire politique moderne	MACORS (J. G.), prof. ordin.	(Idem.)	
Economie politique.	DE LAVELEYE (E.), prof. ordin.	Judi, samedi, 3 à 4 h.	
Esthétique	LE ROY (A.), prof. ordin.	Jours et heures à fixer ultérieurement.	
Antiquités romaines, mili- taires etc.	TROISFONTAINES (A.), prof. ordin.		

FACULTÉ DE DROIT.

(Doyen : M. E. DE LAVELEYE. — Secrétaire : M. CH. MAYNZ.)

Matières de l'examen de Candidat.

Histoire politique moderne	MACORS (J. G.), prof. ordin.	Lundi, merc., vend., 11 à 12 1/2 h.	Lundi, 11 à 12 1/2 h.
Introduction historique au cours de droit civil.	(Idem.)		
Exposé des principes généraux du Code civil.	DE SAVOYE (Th. J. J.), prof. ord.	Mardi, jeudi, 11 à 12 1/2 h.	Mardi, jeudi, 11 à 12 1/2 h.
Encyclopédie du droit.	NAMUR (P.), prof. ordin.	Mardi, 9 1/2 à 11 h.	Lundi, mercredi, vend., 9 1/2 à 11 h.
Histoire et institutions du droit romain	LOOMANS (Ch.), prof. ordin.	Lundi, mercredi, vend., 9 1/2 à 11 h.	Mardi, jeudi, 9 1/2 à 11 h.
Droit naturel ou philosophie du droit.			

Matières du premier examen de Docteur.

Droit public interne	MACORS (J. G.), prof. ordin.	Mardi, jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.	Lundi, mercredi, vend., 11 1/2 à 1 h.
Droit civil moderne	DE SAVOYE (Th. J. J.), prof. ord.	Lundi, mercredi, vend., 11 1/2 à 1 h.	Lundi, mercredi, vend., 11 1/2 à 1 h.
Economie politique.	DE LAVELEYE (E.), prof. ordin.	Lundi, mercredi, vend., 10 à 11 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h.
Pandectes.	MAYNZ (C.), prof. ordin.	Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h.	

Matières du second examen de Docteur.

Droit criminel	NYPELS (J. S. G.), prof. ordin.	Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h.	Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h.
Procédure civile.	(Idem.)	Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h.	Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h.
Droit civil moderne.	THURY (V.), prof. ordin.	Mardi, jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.
Droit commercial	THURY (V.), prof. ord.	Mardi, jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.

DÉSIGNATION DES COURS.	NOMS DES PROFESSEURS.	JOURS ET HEURES.	
		PREMIER SEMESTRE.	SECOND SEMESTRE.
Examen pour le grade de Docteur en sciences politiques et administratives.			
	MM. (Voir plus haut.) MACORS (F.), prof. ord. (Voir plus haut.) MACORS (J. G.), prof. ord.	Merc., jeudi., sam., 8 1/2 à 10 h. Vendredi, 8 1/2 à 10 h.	Mercredi, samedi, 8 1/2 à 10 h.
Examen de Candidat notaire.			
Droit civil.	(Voir les cours de la candidature du 1 ^{er} et du 2 ^e doctorat.) MACORS (F.), prof. ord.	Mardi, vend., 8 1/2 à 10 h.	Mardi, jeudi, 8 1/2 à 10 h.
FACULTÉ DES SCIENCES.			
(Doyen, M. G. DEWALQUE. — Secrétaire, M. L. PÉRARD.)			
Examen de Candidat en sciences naturelles.			
Psychologie	(Voir la faculté de philosophie et des lettres.) CHANDELON (J. T. P.), prof. ord.	Mardi, jeudi, vendr., 11 à 12 3/4 h.	 Mardi, merc., jeudi, 11 à 12 1/2 h.
Chimie inorganique.	DE KONINCK (L. G.), prof. ord.		Lundi, vendr., sam. 11 à 12 1/2 h.
Chimie organique	PÉRARD (L.), prof. extraord.	Lundi, mercredi, samedi, 11 à 12 1/2 h.	
Physique expérimentale.			

Botanique, anatomie et physiologie végétales, géographie des plantes et familles naturelles	
Zoologie. { Animaux vertébrés	
{ Animaux invertébrés.	
Minéralogie	

MORREN (Ed.), prof. ord.
LACORDAIRE (Th.), prof. ord.
DEVALQUE (G.), prof. ord.

Mardi, mercredi, jeudi, 2 1/2 à 4 h.	Mercredi, jeudi, vendredi, 8 à 9 1/2 h.
Lundi, mercredi, 9 1/2 à 11 h.; vendredi, 9 à 10 h.	Mardi, jeudi, samedi, 9 1/2 à 11 h.
Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.	

Examen de Candidat en sciences physiques et mathématiques.

Psychologie	
Haute algèbre	
Géométrie analytique	
Physique expérimentale	
Statique	
Géométrie descriptive.	
Calcul différentiel et calcul intégral	
Chimie inorganique	
Minéralogie	

(V. la faculté de phil. et des lettres.)
CATALAN (E. C.), prof. ord.
DE CUYPER (A. C.), prof. ord.
(Voir ci-dessus.)
TRASENSTER (L. J.), prof. ord.
SCHMIT (J. P.), agrégé.
CATALAN (E. C.), prof. ord.
(Voir ci-dessus.)
(Idem.)

Lundi, mer., vendr., 8 1/2 à 10 h.
Mardi, vendredi, 3 à 4 h.
(Voir Cours des Ecoles spéciales.)
Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.

Lundi, mercredi, vendredi, 8 à 9 1/2 h.

Examen de Docteur en sciences naturelles.

Chimie organique approfondie	
Chimie inorganique approfondie	
Anatomie comparée	
Physiologie comparée.	
Anatomie et physiologie végétales, géographie des plantes et familles naturelles.	
Minéralogie	
Géologie	
Astronomie physique	

DE KONINCK (L. G.), prof. ord.
CHANDELON (J. T. P.), prof. ord.
LACORDAIRE (Th.), prof. ord.
FOSSION (N. G.), agrégé.
(Voir ci-dessus.)
DEVALQUE (G.), prof. ord.
DE CUYPER (A. C.), prof. ord.

	Lundi, 3 à 4 h.
	Lundi, mercredi, vendredi, 10 1/2 à 12 h.

Lundi, merc., vend., 9 1/2 à 11 h.
Mardi, jeudi, samedi, 9 1/2 à 11 h.

DÉSIGNATION DES COURS.	NOMS DES PROFESSEURS.	JOURS ET HEURES.	
		PREMIER SEMESTRE.	SECOND SEMESTRE.
Examen de Docteur en sciences physiques et mathématiques.			
	MM.		
Analyse supérieure, calcul intégral, calcul aux différences, calcul des variations, fonctions elliptiques. — Probabilités.	CATALAN (E. C.) prof. ordin.	Mardi, jeudi, samedi, 2 1/2 à 4 h.	Mardi, jeudi, samedi, 2 1/2 à 4 h.
Mécanique analytique	DE CUYPER (A. C.), prof. ordin.	Lundi, mercredi, vendredi, 8 à 9 1/2.	Lundi, vendredi, samedi, 11 à 12 1/2.
Physique mathématique	GLOSENER (M.), prof. émérite.	Mercredi, vendredi, 3 à 4 1/2 h.	Mercredi, vendredi, 3 à 4 1/2 h.
Astronomie	DE CUYPER (A. C.), prof. ordin.	(Voir ci-dessus.)	
COURS DES ÉCOLES SPÉCIALES.			
Enseignement préparatoire.			
	(Voir ci-dessus.)		
	(Idem.)		
	(Idem.)		
	(Idem.)		
	(Idem.)		
	(Idem.)		
	(Idem.)		
	SCHMIT (J. P.), agrégé.	Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.
	TRAJENSTER (L. J.), prof. ordin.	Jeudi, samedi, 9 1/2 à 11 h.	Mardi, mercredi, 11 à 12 h.
	STECHER (J.), prof. ordin.		

Enseignement spécial.

Mécanique appliquée.	DWELSHAUTERS (V.), docteur en sciences et ingénieur-mécanicien.	Lundi, mercredi, vendr., 8 à 9 1/2 h.	Lundi, mercredi, vendr., 8 à 9 1/2 h.
Chimie industrielle inorganique.	CHANDELON (J. T. P.), prof. ord.	Jeu. di, vendr., sam., 11 1/2 à 1 h.	Jeu. di, vendr., sam., 11 1/2 à 1 h.
Id. organique	DE KONINCK (L. G.), prof. ord.	Lundi, mardi, mercr., 11 1/2 à 1 h.	
Minéralogie	(Idem.)		
Géologie	TRAJENSTER (L. J.), prof. ord.	Jeu. di, vendr., sam., 11 1/2 à 1 h.	Jeu. di, vendr., sam., 8 à 9 1/2 h.
Exploitation des mines.	PERARD (L.), prof. extr.	Lundi, mardi, mercredi, jeu. di, samedi, 8 à 9 1/2 h.	Mardi, mercr., 11 1/2 à 1 h.
Physique industrielle	GILLON (A.), prof. ord.		Jeu. di, 9 1/2 à 11 h.
Métallurgie	KUPFFERSCHLAGER (L.), prof. ord.	Mardi, jeu. di, samedi, 9 1/2 à 11 h.	Mardi, jeu. di, samedi, 9 1/2 à 11 h.
Docimasia.	SCHMIT (J. P.), agrégé.	Lundi, mercr., vendr., 8 à 9 1/2 h.	Mardi, jeu. di, samedi, 11 1/2 à 1 h.
Architecture industrielle	DE LAVELEYE (E.), prof. ord.	Mercr., 3 à 4 h.	
Economie industrielle.			

Matière non comprise dans les Examens.

Jours et heures à fixer ultérieurement.

Paléontologie.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

(Doyen, M. H. HEUSE. — Secrétaire, M. V. MASIVS.)

Matières de l'examen de Candidat en médecine, en chirurgie et en accouchements.

Anatomie humaine générale.	SCHWANN (T.), prof. ord.	Mercr., samedi, 11 1/2 à 1 h.	Mardi, mercr., jeu. di, vendr., samedi, 9 à 10 h.
Anatomie, humaine descriptive.	MASIVS (V.), prof. extr.	10 à 11 h.	Jeu. di, samedi, 10 1/2 à 12 h. (Idem.)
Physiologie humaine et physiologie comparée dans ses rapports avec la première.	SCHWANN (T.), prof. ord.	Mardi, vendr., 11 1/2 à 1 h. (Idem.)	Lundi, mercr., vendr., 10 1/2 à 12 h.
Éléments d'anatomie comparée.	FOSION (N. G.), agrégé.		Lundi, mercr., vendr., 3 1/2 à 5 h.
Pharmacologie, y compris les éléments de pharmacie.	LACORDAIRE (Th.), prof. ord.		
Démonstrations anatomiques (dissections).	VAUST (Th.), prof. ord.		
	MASIVS (V.), prof. extr.		
	(Assisté par le prosecteur.)	Tous les jours.	

DÉSIGNATION DES COURS.	NOMS DES PROFESSEURS.	JOURS ET HEURES.	
		PREMIER SEMESTRE.	SECOND SEMESTRE.
Matières du premier examen de Docteur.			
MM SPRING (A.), prof. ordinaire. VAUST (Th.), prof. ordinaire. HEUSE (H.) prof. ordinaire. VANLAIR (C.), prof. extr.	Pathologie générale.	Lundi, mercredi, vend., 5 à 6 1/2 h.	
	Thérapeutique générale, y compris la pharmacodynamique.	Id. id. 3 1/2 à 5 h.	
	(Pathologie et thérapeutique spéciales des maladies internes, y compris les maladies des femmes et des enfants, celles de la peau et les maladies syphilitiques. (Cours de 2 ans)	Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h.	Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h.
	Anatomie pathologique.	Lundi, mercr., vendr., 2 1/2 à 3 1/2 h.	
Matières du deuxième examen de Docteur.			
PATHOLOGIE { 1 ^o Matières générales, y compris les maladies des os. CHIRURGICALE. { 2 ^o Matières spéciales, y compris les maladies des yeux. Théorie des accouchements Hygiène publique et privée. Médecine légale, y compris la toxicologie.	ANSIAUX (N.), prof. ordinaire.	Mardi, vendredi, 10 à 11 h.	Mardi, vendredi, 10 à 11 h.
	BORLÉE (J. A.), prof. ordinaire.	Lundi, 12 à 1 h.; mercredi, vendredi, 11 1/2 à 1 h.	
	WASSEIGE (A.), prof. extraordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 2 1/2 à 4 h.	Mardi, jeudi, samedi, 2 1/2 à 4 h.
	HEUSE (H.), prof. ordinaire.		Mardi, jeudi, samedi, 4 à 5 h.
	VANLAIR (C.), prof. extr.		Lundi, mercredi, vend., 2 1/2 à 4 h.

Matières du troisième examen de Docteur.

Clinique interne.	SAUVETUR (H.), prof. ordinaire.	Lundi, merc., vend., 7 1/2 à 9 h.	Lundi, merc., vend., 7 1/2 à 9 h.
Idem.	SPRING (A.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, sam., 7 1/2 à 9 h.	Mardi, jeudi, samedi, 7 1/2 à 9 h.
Clinique externe, y compris la clinique des maladies syphilitiques; bandages et appareils	ANSIAUX (N.), prof. ordinaire.	Lundi, merc., jeudi, sam., 9 à 10 1/2 h.; mardi, vend., 9 à 10 h.	Lundi, merc., jeudi, samedi, 9 à 10 1/2 h.; mardi, vend., 9 à 10 h.
Clinique obstétricale	WASSEIGE (A.), prof. extraord.	Cette clinique se fera à la Maternité pendant toute l'année aux heures à déterminer selon l'occurrence.	
Clinique ophthalmologique	BORLÉE (J. A.), prof. ordinaire.	Lundi, jeudi, samedi, 10 1/2 à 11 1/2 h.	Mardi, jeudi, sam., 10 1/2 à 11 1/2 h.
Opérations chirurgicales	(Idem.)		Mardi, 12 à 1 h.; mercredi, vend., 11 1/2 à 1 h.

Examen de pharmacien.

Pharmacie théorique, y compris l'histoire des drogues et des médicaments, leurs altérations et leurs falsifications, les doses <i>maxima</i> auxquelles on peut les administrer	VAN AUBEL (J.), doct. en méd. et ph.	Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.
Pharmacie pratique, y compris les opérations toxicologiques.	(Idem.)	Id. Id. Id. 9 1/2 à 12 h.	Id. Id. Id. 9 1/2 à 12 h.

Arrêté par le Conseil Académique dans sa séance du 24 juin 1869.

Le Secrétaire,
A. LE ROY.

Le Recteur,
C. DE CUYPER.

Vu et approuvé en conformité du 2^e paragraphe de l'article 5 du titre 1^{er} de la loi du 15 juillet 1849.

Le Ministre de l'Intérieur,
EUDORE PIRMEZ.

EXTRA

DISPOSITIONS LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

LE GOUVERNEMENT

PARLEMENTAIRE

DE LA REPUBLIQUE

FRANCAISE

LE 10 MARS 1900

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR

LE MINISTRE DE LA JUSTICE

LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

LE MINISTRE DE LA GUERRE

LE MINISTRE DE LA MER ET DES COLONIES

LE MINISTRE DES FINANCES

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE

LE MINISTRE DU COMMERCE

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS

LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE

LE MINISTRE DE L'ENERGIE

LE MINISTRE DE L'ALIMENTATION

LE MINISTRE DE L'HYGIENE

LE MINISTRE DE L'EDUCATION

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT

EXTRAIT
DES
DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES
SUR
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,

CONCERNANT :

1^o LES INSCRIPTIONS.

Chaque élève doit prendre annuellement une in- Art. 18 de la loi.
scription ; le droit d'inscription est de 15 francs.

Le recteur inscrit lui-même les étudiants au rôle ; Art. 28
il les éclaire sur les devoirs qu'ils ont à remplir. du règlement.

L'élève, avant son inscription, s'engage à obser- Art. 19 de la loi.
ver les règlements universitaires.

L'étudiant porté au rôle prend une inscription
générale pour tous les cours relatifs aux matières
de l'examen qu'il a l'intention de subir.

Il paie , pour cette inscription , 250 francs par an
pour la Faculté de droit , et 200 francs pour les autres
Facultés.

Toutefois, l'inscription sera aussi de 250 francs pour les cours de l'examen de candidature en philosophie et lettres.

Le gouvernement, sur l'avis de la Faculté, peut autoriser l'inscription isolée à certains cours. Il fixe, dans ce cas, le taux des rétributions.

Art. 1^{er} de l'arrêté du 30 novembre 1849.

Les inscriptions à certains cours spéciaux ou isolés dans les Universités de l'État sont réglées de la manière suivante :

a. Inscriptions aux cours isolés :

1^{re} catégorie. Pour la Faculté de droit, 80 francs; pour les autres Facultés, 60 francs.

2^e catégorie. Pour la Faculté de droit, 50 francs; pour les autres facultés, 40 francs.

3^e catégorie. Pour la Faculté de droit, 40 francs; pour les autres Facultés, 30 francs.

4^e catégorie. Pour la Faculté de droit, 30 francs, pour les autres Facultés, 20 francs.

b. Inscriptions des élèves en pharmacie :

1^o Pour les cours de la candidature en pharmacie, 150 francs.

2^o Pour les leçons relatives à l'obtention du titre de pharmacien, 60 francs.

c. Inscriptions des élèves pour le notariat :

Pour tous les cours qui se rattachent au notariat et au droit civil moderne, 250 francs.

d. Inscriptions des aspirants au doctorat en sciences politiques et administratives :

1^o Pour les candidats en droit, 150 francs.

2^o Pour les docteurs en droit, 80 francs.

Arrêté ministériel du 18 novembre 1850.

Les inscriptions à payer par les élèves des Écoles spéciales des arts et manufactures et des mines sont fixées ainsi qu'il suit :

a. Division des arts et manufactures ;

200 francs pour les cours relatifs à l'examen de passage de la 1^{re} à la 2^e année d'études ;

100 francs pour les cours relatifs à l'examen de passage de la 2^e à la 3^e ;

100 francs pour les cours relatifs à l'examen de passage de la 3^e à la 4^e ;

100 francs pour les cours relatifs à l'examen de sortie.

Les élèves paieront en outre 20 francs pour les manipulations chimiques, et 20 francs pour les cours de dessin de chacune des quatre années d'études.

b. Section des élèves mécaniciens :

150 francs pour les cours relatifs à l'examen de passage de la 1^{re} à la 2^e année d'études,

100 francs pour les cours relatifs à l'examen de passage de la 2^e à la 3^e année ;

100 francs pour les cours relatifs à l'examen de sortie.

Les élèves paieront en outre 20 francs pour les cours de dessin de chacune des trois années d'études.

c. École préparatoire des mines et école d'application : Arrêté ministériel du 26 novembre 1849.

1^{re} année d'études, y compris le dessin, 220 fr.

2^e année d'études, y compris le dessin

et les manipulations, 240 id.

3^e année d'études, y compris le dessin, 120 id.

4^e année d'études, id. 120 id.

5^e année d'études, id. 120 id.

L'étudiant qui a payé une inscription annuelle peut suivre, pendant plusieurs années, les cours pour lesquels cette inscription a été prise. Art. 20 de la loi.

L'année académique est divisée en deux semestres : Art. 1^{er} du règlement.
le premier commence le premier mardi d'octobre,
et le deuxième, le dernier lundi de février.

2^o LA FRÉQUENTATION. — DES VACANCES.

Art. 2 de la loi. Nul n'est admis aux leçons académiques que sur l'exhibition d'une carte délivrée par le receveur de l'Université.

Art. 36 du règlement. Le receveur délivre des quittances aux étudiants; il est tenu d'avoir son bureau à l'Université.

La quittance du receveur ne sera considérée comme carte d'admission qu'après avoir été visée par les professeurs auxquels l'élève lui-même l'aura présentée.

Art. 5 de la loi. La durée des cours est déterminée par le gouvernement, de telle sorte que les élèves n'aient pas plus de trois heures de leçons par jour, non compris les cliniques et les exercices pratiques.

Les programmes des cours sont soumis à son approbation.

Art. 8 du règlement. Les professeurs ou agrégés ont la police de leur classe; ils ont le droit de faire des admonitions aux élèves, et même de faire sortir ceux qui trouble-
raient l'ordre.

Art. 9 du règlement. Les élèves sont tenus de fréquenter assidûment les cours dont l'objet fait partie de l'examen auquel ils se préparent.

Les professeurs s'assurent de la présence des élèves par appel nominal ou autrement.

Tous les trois mois, ils signalent au recteur ceux qui ont fait de fréquentes absences.

Art. 10 idem. Quand un élève suit irrégulièrement un ou plusieurs cours, ses parents en sont informés par le recteur.

Art. 11 idem. Les professeurs et agrégés peuvent interroger leurs élèves oralement, ou par écrit, à l'effet de constater leurs progrès.

Art. 23 de la loi. Il y a annuellement deux vacances: l'une du premier samedi d'août au premier mardi d'octobre;

l'autre du jeudi qui précède le jour de Pâques jusqu'au deuxième mardi qui le suit.

Outre les vacances ordinaires déterminées par la loi, les cours des Universités vaquent aux jours ci-après indiqués : Art. 7
du règlement.

Le 1^{er} et le 2 janvier ;

Le lundi et le mardi du carnaval ;

Le jour de l'Ascension ;

Le lundi de la Pentecôte ;

Le jour de la Fête-Dieu ;

Le 21 juillet, jour anniversaire de l'inauguration du Roi Léopold 1^{er} et de l'acceptation de la Constitution

Le 1^{er} et le 2 novembre ;

Le 15 novembre, fête patronale du Roi ;

Du 25 au 31 décembre.

3^o LES MESURES D'ORDRE INTÉRIEUR.

Le recteur a la direction supérieure de la police académique. Art. 29
du règlement.

Il surveille la conduite des étudiants.

Le recteur peut, dans tous les cas où il le juge utile, appeler, devant lui ou devant le collège des assesseurs, tout étudiant pour lui faire des observations ou admonitions.

Les seules peines académiques sont : Art. 24 de la loi.

Les admonitions ;

La suspension du droit de fréquenter les cours, ou l'un d'eux. Le terme de la suspension ne peut excéder un mois ;

L'exclusion de l'Université.

La première peine peut être prononcée par le recteur ; les deux autres par le Conseil académique.

Pour l'exclusion de l'Université, il faut la majorité des deux tiers des voix ; dans ce cas, une copie du procès-verbal motivé est adressée au gouvernement et à l'élève exclu.

Chaque Université de l'État a le droit de refuser l'inscription de l'élève exclu par l'autre Université.

L'élève accusé est toujours préalablement appelé ou entendu.

4^o LES MOYENS D'ENCOURAGEMENT ET LES BOURSES.

Art. 39 de la loi nouvelle. Huit médailles en or, de la valeur de 100 fr., pourront être décernées chaque année, par le gouvernement, aux élèves belges, quel que soit le lieu où ils font leurs études, auteurs des meilleurs Mémoires en réponse aux questions mises au concours.

Les élèves étrangers qui font leurs études en Belgique sont admis à concourir.

La forme et l'objet de ces concours sont déterminés par les réglemens.

Art. 40 idem. Soixante bourses de 400 francs peuvent être décernées annuellement par le gouvernement à de jeunes Belges peu favorisés de la fortune et qui, se destinant aux études supérieures, font preuve d'une aptitude dûment constatée.

Elles sont décernées ou maintenues sur l'avis du jury d'examen.

Art. 41 idem. Ces bourses sont conférées par arrêté royal ; il en sera fait une application plus spéciale à l'étude de la médecine.

Art. 42 idem. Six bourses, de 1,000 francs par an, peuvent être décernées annuellement par le gouvernement, sur la proposition des jurys d'examen, à des Belges qui ont obtenu le grade de docteur avec la plus grande distinction, pour les aider à visiter des établissements étrangers.

Ces bourses sont données pour deux ans et réparties de la manière suivante : deux pour des docteurs en droit et en philosophie et lettres, et quatre pour des docteurs en sciences et en médecine.

Celles qui n'ont point été conférées une année peuvent l'être l'année suivante.

Les demandes en obtention de bourses, faites par des élèves qui sont déjà inscrits à une Université ou qui indiquent dans leurs requêtes l'Université dont ils veulent suivre les cours, sont renvoyées à l'avis des jurys combinés respectifs.

Art. 48
du règlement.

Les demandes faites par des jeunes gens qui ne suivent les cours d'aucun établissement d'enseignement supérieur ou qui n'indiquent pas dans leurs requêtes l'Université dont ils entendent suivre les cours, sont renvoyées à l'avis des sections respectives du jury central.

Toute demande en obtention de bourses doit être accompagnée d'un certificat délivré par l'autorité communale du lieu du domicile de l'aspirant, et constatant que lui ou ses parents sont peu favorisés de la fortune. L'aspirant doit également faire constater son aptitude, au moyen de certificats délivrés par les professeurs dont il a fréquenté les leçons et au moyen d'autres preuves, s'il en a.

Art. 41
du règlement.

Dans le cas où il jouirait de quelque bourse de fondation, il est tenu d'en faire la déclaration.

Indépendamment des propositions que chaque jury peut faire au gouvernement, en vertu de l'article 42 de la loi, les requêtes que les docteurs reçoivent avec la plus grande distinction adresseront directement au gouvernement, à l'effet d'obtenir des bourses de voyage, seront soumises à l'un des jurys.

Art. 42
du règlement.

Pour les doctorats auxquels on n'arrive qu'après

plusieurs épreuves, sont considérés comme ayant été reçus avec la plus grande distinction, savoir

En droit :

Les docteurs qui ont obtenu la plus grande distinction à l'une des deux épreuves, et la distinction à l'autre :

En médecine :

Les docteurs qui ont obtenu la plus grande distinction à l'une des trois épreuves, et la distinction à chacune des deux autres.

DISPOSITIONS SPÉCIALES

Concernant la délivrance des certificats institués par l'art. 7 de la loi du 1^{er} mai 1857 et l'art. unique de la loi du 30 juin 1865.

Délibération du
Conseil académique
du 24 novembre
1865.

ART. 1^{er}. Le certificat de fréquentation d'un cours universitaire, *avec assiduité et avec fruit*, ne sera délivré qu'à l'élève qui, après avoir suivi ce cours assidûment, justifiera, dans un examen sommaire, en avoir retiré du fruit.

ART. 2. Cet examen se fera par le professeur compétent dans une des salles de l'Université.

Il sera public, et, autant que possible, annoncé par affiche *ad valvas*, au moins trois jours d'avance.

Il ne durera que le temps jugé nécessaire par le professeur pour qu'en le combinant avec ses autres éléments d'appréciation, il ait la conviction que l'élève satisfait aux prescriptions de la loi.

ART. 3. Chaque professeur que la chose concerne fera connaître en temps opportun l'époque à partir de laquelle les élèves pourront se faire inscrire pour subir l'examen sommaire.

Il fixera le jour et l'heure de chaque examen.
